

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 JUIN 2026 A 20h

Nombre de membres	L'an deux mil vingt-six, le 04 juin à 20h00, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire. PRESENTS : Maud BACHELEY, Jérémy BONNIN, Sylvie EIGLE, Fabrice GAUTHERON, Fabrice GRIMAUT, Alain GUILLEMIN, Vanessa JEANDOT, Nicolas MOUILLOT, Céline PERNOT, Cindy ROZAIN ABSENTS/EXCUSES : Didier THEVENET (pouvoir à Fabrice GRIMAUT) SECRETAIRE : Cindy ROZAIN
En exercice : 11	
Présents : 10	
Votants : 11	
Date de convocation : 29 mai 2026	

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 29 avril 2026, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- Point concernant les dossiers d'urbanisme

Déclaration préalable		
Demandeur		Nature des travaux
JAMBEZ Jean-Baptiste	13 rue de la tuilerie	Portail
BERTIN Simon	16 chemin du Creuillis	Changements des volets
SIDEC/COMMUNE	Lotissement	Transformateur électrique

- Point concernant l'aménagement de la zone 1AUh :

Le permis d'aménager est accordé depuis le 13 mai 2026. Il est consultable en mairie. Une présentation du projet sera très prochainement distribuée aux habitants.

Dossier loi sur l'eau

D'après l'évaluation environnementale disponible dans les documents du PLU de Desnes, l'emprise du projet de lotissement n'est pas concernée par la présence de zones humides. Cependant, aucun sondage n'avait été réalisé sur le tènement, lors de ce pré-diagnostic. Le cabinet A. WAECHTER a été missionné afin de définir la présence ou non d'une zone humide sur le terrain concerné par le projet. Le rapport d'étude conclut en l'absence de zone humide.

Marchés de travaux

- Terrassement et eau et assainissement - DELARCHE TP
 - 279 816,45 € H.T.
- Voirie et espaces verts - SAS BONNEFOY
 - 239 818,40 € H.T.
- Réseau électrique et enfouissement de la ligne moyenne tension, éclairage public, fibre - SPIE-SIDEC (*Délibération n°33 adoptée à l'unanimité des présents*)
 - 194 643 € H.T.

Prix de vente des parcelles

Le tarif est fixé à **56 € TTC le m²** (*Délibération n°34 adoptée à l'unanimité des présents*)

DESNES Lotissement COMMUNAL



ABCD Géomètre Paysage expert Ingénierie
Paysagiste-concepteur
Ingénierie de l'aménagement
Champagnole - Dole - Monthenot (39)
Hautaud - Saint-Vin (25)

Renseignements en mairie :
03 84 85 02 07 - mairie@desnes.fr

▪ Enfouissement de la ligne moyenne tension

Le Conseil Municipal accepte une servitude de passage sur la rue des lacs, sur une distance de 22m afin de permettre l'enfouissement d'une partie de la ligne moyenne tension (*Délibération n°35 adoptée à l'unanimité des présents*) qui sera ensuite enfouie sous la voirie créée dans le lotissement.

- Natura 2000

Le document d'objectif Natura 2000 « Bresse Jurassienne » (DOCOB) est en cours de révision.

Emprunt

- Résultat des consultations et choix de la banque

Différentes banques ont été consultées et le Conseil Municipal retient l'offre de la caisse d'épargne : (*Délibération n°36 adoptée à 8 voix pour et 3 voix contre*)

- 300 000 €
- Echéances trimestrielle
- Amortissement capital constant
- Taux variable indexé sur le livret A + 1,40 % soit 2,90 % au taux actuel

Commissions, Syndicats, et communauté de communes

- Compte-rendu des commissions et des syndicats

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

- **Renouvellement du bureau de l'association foncière de Desnes : désignation des membres du bureau** (*Délibération n°36 adoptée à l'unanimité des présents*)

Le Conseil Municipal désigne : Alexandre MONNIN, Philippe MURTIN et Catherine MASUE

En tant que membres désignés par la chambre d'agriculture il est proposé : Flavien BONNIN, Romain MOUILLOT et Anthony BUATOIS

L'association foncière se réunira prochainement afin d'élire un nouveau bureau.

Questions et informations diverses

- Achat d'un broyeur : cet achat sera étudié ultérieurement
- La FREDON et le Département du Jura propose une aide financière de 50 € chacun pour la destruction des nids de Frelons à partir du 1^{er} juillet. Les habitants concernés sont invités à s'adresser en mairie.
- Le Conseil Municipal refuse de verser une subvention à l'école des métiers de Dijon
- Le site de la plage de Desnes est temporairement fermé à la baignade suite à de mauvais résultats d'analyse (*contamination bactérienne d'origine fécale pouvant être responsables de pathologies plus ou moins bénignes telles que des gastro-entérites*). De nouvelles analyses seront effectuées dans la semaine prochaine.
- Il faut définir l'emplacement pour la création d'une haie pour l'appel à projet Sensibilis'haie proposé par la fédération des chasseurs
- Les volets de la mairie et leurs ancrages dans la façade sont en cours de réfection.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Fabrice GRIMAUT